

La participation politique des Femmes au Sahel

Dr. Elisabeth Sherif

April 2013

Ce papier de fond a été commandé pour lancer la discussion de la Conférence de haut niveau sur le Leadership des femmes dans les pays du Sahel qui a eu lieu sous le co-parrainage de l'Union Européenne, l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahel et ONU Femmes, le 9 avril 2013 à Bruxelles.

Les informations et opinions énoncées dans le présent document sont celles de l'auteur (s) et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de l'Union européenne ou des Nations Unies. Les institutions de l'Union européenne, les entités des Nations Unies et aucune personne agissant en leur nom ne peuvent être tenues responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Introduction

La question de la présence des femmes dans la vie publique de manière générale et l'espace du politique en particulier est un défi global auquel le monde continue de faire face. De nombreux engagements internationaux concernant les femmes ont été adoptés (Déclaration de Beijing de 1995 et Résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies notamment la résolution 1325 (2000) sur les « femmes, la paix et la sécurité »¹). Au niveau africain, on retiendra notamment les engagements pris par les organisations régionales en particulier l'Union Africaine² et la CEDEAO³ pour une participation accrue des femmes à la gouvernance et au sein des processus électoraux. Dans le prolongement de ces engagements, certains Etats ont également adopté et mettent en œuvre des plans nationaux concernant les femmes⁴.

Les pays du Sahel, à l'instar d'autres pays africains, se sont lancés, au début des années 1990, dans un processus de démocratisation qui a suscité des attentes chargées d'espérances tant sur le plan politique qu'économique et social. Sur le plan politique, il a été largement perçu comme un pas décisif vers une plus grande implication des populations dans les mécanismes décisionnels.

Tout en partageant ces aspirations, beaucoup de femmes sahéennes voyaient dans ces dynamiques démocratiques, des occasions d'accroître leur représentation dans les institutions politiques et de promouvoir leur autonomisation économique. La compétition politique et l'organisation périodique des élections ont été perçues par les femmes comme autant d'opportunités de contribuer à la régulation politique de leurs pays, après avoir participé à la résistance contre la dictature et la répression⁵. En plus de la possibilité de figurer au sein du gouvernement et du parlement, elles ont ainsi progressivement milité au sein des partis politiques, participés aux campagnes électorales aussi bien comme électrices que comme candidates.

Cette étude se limite au Burkina Faso, au Mali, à la Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad. Ces six pays comptent parmi les indices de développement les plus faibles : le Sénégal et la Mauritanie pointent à la 154^e et 155^e place tandis que le Burkina Faso (183^e), le Mali (182^e), le Tchad (184^e) et le Niger (186^e) sont classés régulièrement parmi les 10 derniers de l'[Indice du développement humain du PNUD](#) jusqu'en 2013. Et les indicateurs sociaux concernant la situation des femmes en termes de taux d'alphabétisation, d'accès au marché du travail, d'espérance de vie⁶ sont très faibles.

¹ Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté plusieurs résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité : [Résolution 1325](#) (2000) ; [Résolution 1820](#) (2008) ; [Résolution 1888](#) (2009) ; [Résolution 1889](#), [Résolution 1960](#) (2010).

² [Protocole à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes](#) (juillet 2003)

³ Article 63 du [Traité révisé de la CEDEAO du 24 juillet 1993](#).

⁴ Cf. lien sur les documents de la politique nationale genre des pays suivants : [Niger](#), [Sénégal](#), [Burkina Faso](#).

⁵ Voir, Hamed SIDIBE, *Histoire politique du syndicalisme malien*, Paris, Harmattan, 2012, p. 218.

⁶ http://hdr.undp.org/en/media/10_HDR2013_FR_Statistics.pdf

En outre, leurs systèmes de gouvernance démocratique sont fragiles et connaissent de nombreux soubresauts. La démocratie et la paix même retrouvées, demeurent sous la menace de facteurs et contraintes multiples y compris le développement de l'extrémisme animé par des groupes radicaux⁷.

Compte tenu de tous ces défis, comment les femmes s'investissent-elles pour assurer leur autonomisation ? Quelles sont les mesures prises aux niveaux national, régional et international afin de maximiser les conditions favorables à leur promotion politique ?

Le processus de démocratisation passe par la tenue d'élections libres et transparentes. Cela suppose la mise en place de structures chargées de veiller à la transparence et au bon fonctionnement du jeu politique comme les cours constitutionnelles, les organes de régulation des médias, les commissions électorales, les forums de dialogue politique, etc. Comment les femmes sont-elles représentées au sein de ces institutions ? Quel poids y exercent-elles ?

L'objectif de cette étude est de faire un état des lieux, de comprendre les dynamiques en cours et les nombreux défis qui se dressent afin de formuler des recommandations utiles pour améliorer la condition de la femme au Sahel.

I Les Femmes dans les institutions démocratiques

L'ouverture de l'espace public a permis aux femmes sahéniennes de participer, tout comme les hommes, au processus de sélection du personnel politique et à l'élaboration de textes constitutionnels devant régir les institutions démocratiques. Mais leur représentation au sein des instances gouvernementales et parlementaires issues de ce processus n'a pas toujours été à la hauteur de leur mobilisation et de leurs attentes.

A. Les femmes dans les organes exécutifs et parlementaires

L'organisation des élections à intervalles réguliers a considérablement augmenté les opportunités de formation et de renouvellement des équipes gouvernementales et parlementaires. Aussi, la présence et le nombre des femmes au sein de ces institutions ont-ils, dans le même sens, évolué par rapport à la tendance observée pendant la période antérieure à la démocratisation, sans pour autant provoquer la désuétude de la question de leur visibilité et de leur poids réel au sein de ces institutions.

1. Augmentation progressive du nombre de femmes ministres et parlementaires

L'entrée des femmes dans les instances gouvernementales remonte à 1958 au Burkina, 1968 au Mali, 1975 en Mauritanie, 1987 au Niger, 1978 au Sénégal, et 1984 au Tchad. Le nombre de femmes au sein des gouvernements qui se sont succédés dans ces pays, a faiblement évolué passant de 0 à 2 selon les contextes, voire à 7 dans certains cas.

⁷ Voir l'étude «[Une stratégie cohérente de l'UE pour le Sahel](#)», mai 2012», EU, Direction générale des politiques externes.

La présence des femmes au sein des institutions parlementaires suit une évolution similaire. Dès 1958 une femme intègre le Parlement du Burkina Faso. Elles y ont fait leur première apparition en 1959 au Mali, en 1962 au Tchad, en 1963 au Sénégal et en 1989 au Niger, avant d'augmenter de manière continue. . De tout au plus 1 à 2%, il dépasse actuellement les seuils des 10% dans tous les parlements de ces pays et atteint jusqu'à 42.6767% au Sénégal à l'issue des législatives de 2012.

Au-delà de ces dates et chiffres, la présence des femmes au sein des institutions gouvernementales et parlementaires soulève surtout la question de leur poids et de leur capacité à y faire évoluer la cause des femmes par l'adoption et la mise en œuvre de mesures destinées à l'amélioration de leurs conditions politique et sociale.

« Il y avait des sphères où la décision se prenait, et moi, je ne pouvais pas accéder à ces sphères-là [...] J'ai analysé ça. J'ai dit, comment je vais faire [...] pour pouvoir fabriquer la décision, la suivre, jusqu'à ce qu'elle soit prise et même appliquée ? Voilà ce qui m'a motivée à aller en politique »⁸.

Tout comme cette femme burkinabé qui a été plusieurs fois ministre et parlementaire, beaucoup de femmes intègrent les hautes sphères décisionnelles avec l'intention d'influencer les cours de choses. Leur élan est cependant souvent freiné par la pesanteur de certains préjugés, observables y compris dans la nature des portefeuilles qui leur sont confiés.

1. 2- Permanence de la dimension « stéréotypée » des portefeuilles ministériels et du rôle parlementaire des femmes

En effet, les femmes ministres demeurent globalement confinées aux ministères ayant des liens directs ou indirects avec des tâches auxquelles elles sont traditionnellement assignées, comme l'éducation, la famille, la jeunesse, la promotion de la femme, la santé, les affaires sociales, etc. Elles ne se retrouvent dans des ministères techniques qu'en qualité de Secrétaire d'État. La nomination d'une femme au poste de Premier Ministre au Sénégal en 2001 et au Mali en 2011, tout comme l'attribution pendant une dizaine d'années du portefeuille des Affaires étrangères à une femme au Niger, sont des cas exceptionnels, qui représentent cependant une avancée symbolique significative.

Au niveau des parlements, les femmes demeurent sous-représentées dans les bureaux et les présidences des commissions et groupes parlementaires. Elles se retrouvent également majoritairement dans les commissions traitant des affaires sociales et en nombre extrêmement limité dans les commissions techniques de l'Assemblée parlementaire.

⁸ Propos de Viviane Compaoré-Ouedraogo, rapportés par Lydia Rouamba et Francine Descarries dans « Les femmes dans le pouvoir exécutif au Burkina Faso (1957-2009) », Recherches féministes, vol 23, n° 1, 2010, p. 110.

Face à cette situation, les femmes leaders sahéniennes font de plus en plus recours à des structures et initiatives extra-gouvernementales et parlementaires, dans le but d'accroître la portée et l'efficacité de leurs actions. Beaucoup d'entre elles s'activent, par exemple, au sein du Réseau des Femmes africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP) créé en 1994. Au Mali, les membres du REFAMP s'illustrent dans la lutte contre le Sida et multiplient des initiatives pour l'insertion sociale des malades. Au Sénégal et au Burkina le REFAMP s'est beaucoup investi pour l'adoption de la loi sur le quota de la représentation des femmes en politique. En 2009, au Niger, les membres de ce réseau ont entrepris, dans le cadre du programme de renforcement de la démocratie financé par le PNUD, une tournée conjointe sur l'ensemble du territoire, dans le but de sensibiliser les populations sur la nécessité d'intégrer les femmes au processus de développement, l'importance de la scolarisation des filles, le planning familial, la loi sur le quota, etc.

La mobilisation des femmes leaders au sein de ces circuits démontre que la présence des femmes au sein des institutions gouvernementales et parlementaires ne suffit pas, à elle seule et à ce stade de l'évolution des institutions politiques, à surmonter efficacement les obstacles à la représentation des femmes et de leurs intérêts dans le processus politique.

B- Les obstacles à la représentation politique des femmes

Les obstacles à la participation politique des femmes sont d'ordres socioculturels, institutionnels et économiques et déjà assez bien connus. Depuis une dizaine d'années, un nombre important de rencontres (ateliers, conférences, forum) sur ces problématiques ont été organisées au niveau de la région. Pour autant, la recherche reste encore très limitée dans ce domaine.

1. Les obstacles socioculturels

Les sociétés sahéniennes sont globalement acquises à une division sexuée des rôles qui relègue les femmes dans la sphère privée. Dès leur plus jeune âge, les petites filles sont initiées aux tâches ménagères, aux soins de leurs plus jeunes frères et sœurs ; on les exerce au calme, à la patience, à l'obéissance, aux habitudes casanières, etc. Cette conception est défavorable à l'acceptation du leadership des femmes en faisant de la politique et de la sphère publique, la « chasse gardée » des hommes.

2. Les obstacles institutionnels et politiques

Les obstacles institutionnels et politiques mettent en relief le fossé existant entre la multiplication des textes novateurs en matière de la promotion politique des femmes et la persistance de leur sous-représentation au sein de l'espace politique.

a) La prolifération des textes et la persistance de la sous-représentation des femmes

Les Etats sahéniens ont adopté à plusieurs niveaux des textes qui mettent en avant le droit des

femmes à participer aux activités politiques et à exercer des responsabilités politiques au même titre que leurs concitoyens de sexe masculin⁹. Or, en dépit de la prolifération de ces textes, les femmes restent sous-représentées dans les instances de décision, tant au niveau national que régional.

Les postes de direction tout comme les places sur listes électorales font l'objet d'une intense compétition et tendent à favoriser les détenteurs de pouvoir. Or, l'ascension politique des femmes symboliserait pour les cadres et militants masculins des partis politiques, la réduction de leurs chances de garder ou d'acquérir ces positions convoitées.

Par ailleurs, les sociétés sahéliennes étant globalement acquises à une division sexuée des rôles qui relègue les femmes dans la sphère privée, les responsables politiques hésitent à mettre les femmes en avant, par crainte de s'aliéner le soutien des électeurs. Bien qu'elles soient fortement sollicitées dans le processus de mobilisation et d'animation des réunions et meetings politiques, les femmes sont rarement prises en compte lors de la mise en place des instances dirigeantes des partis politiques et la constitution des listes électorales. Les partis politiques ne comptent que très peu de femmes à leur tête (3 en Mauritanie, 1 au Sénégal et 2 tentatives au Burkina). Et seulement 4 femmes ont été candidates à l'élection présidentielle : Aïcha Mint Jeddane en Mauritanie en 2003, Sidibé Aminata Diallo au Mali en 2007, Mariama Bayart Gamatié au Niger en 2011 et Marième Wane Ly au Sénégal en 2012.

En outre, la composition des organes dirigeants des partis politiques au pouvoir révèle les résultats suivants : au Sénégal, seulement 4 femmes sur les 27 membres du parti de l'Alliance pour la République (APR) dont est issu le Président Macky Sall ; au Niger, 31 femmes sur les 178 membres du Comité exécutif national du Parti nigérien pour la Démocratie et le Socialisme du Président Mahamadou Issoufou ; au Tchad, 10 femmes sur les 29 membres du Mouvement Patriotique du Salut (MPS) du Président Idriss Deby; au Burkina Faso, 10 femmes sur les 38 membres du Comité exécutif national du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) du Président Blaise Compaoré.

b) La structure du jeu politique

Par ailleurs, la dimension conflictuelle du jeu politique au sein de ces pays, tend à se heurter aux principes qui président à la socialisation des filles dans les sociétés sahéliennes.

Aussi, la pression exercée par les femmes sur les états major de leurs familles politiques, ne vise-t-elle pas uniquement leur représentation équitable au sein de ces structures partisans. Elle prône

⁹ E.g. les Constitutions et bien d'autres textes au niveau national ; le Protocole de la CEDEAO de 2001, la Déclaration de Praia de 2011, etc., au niveau régional. Au niveau continental, on peut noter la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 et son Protocole additionnel relatif aux droits humains de la femme de 2003, etc.; et au niveau international, la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination contre les Femmes de 1979, la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, etc.

également l'introduction des règles du jeu partisan plus consensuelles, qui placeraient l'objectif de la résolution des problèmes socioéconomiques des populations au cœur de l'engagement et de l'action politiques.

Mais la faible représentation des femmes au sein des structures partisans ne résulte pas uniquement de tous ces éléments externes. Elle prend également sa source au sein de certains comportements féminins eux-mêmes.

c) Les causes non masculines de la sous-représentation des femmes

L'intériorisation des principes qui relèguent la femme au second rang et la cantonnent à la sphère privée, amène les femmes à percevoir l'activité politique comme étant le domaine de prédilection des hommes. Certaines se désintéressent ainsi de la politique. D'autres, persuadées que la prédominance des hommes sur la scène politique est liée à leurs attributs physique et psychologique, s'y engagent en mimant les comportements des hommes, renforçant de facto les représentations sexuées de la compétition politique et décourageant ainsi l'investissement éventuel d'autres femmes dans ces activités.

Par ailleurs, la prolifération des associations et acteurs de défense de droits de la femme, peuvent fragiliser dans certains cas la clarté et l'efficacité du discours de l'émancipation politique et sociale des femmes sahéniennes. On peut à titre d'exemple, évoquer la distance existant entre les femmes politiques et les activistes d'une manière générale, ainsi que la divergence observée entre les leaders des associations féminines laïques qui militent en faveur de l'adoption du code de famille et les femmes issues des associations confessionnelles, proches de certains milieux religieux hostiles à son adoption.

D'autre part, la situation socio-économique des femmes sahéniennes tend à limiter leur autonomisation politique. La politologue Janine MOSSUZ-LAVAU souligne, par exemple, dans le cas des femmes occidentales, que «*si, face aux questions politiques les femmes ont changé, c'est très largement parce que leur situation socio-économique a évolué, et qu'elles ont effectué une entrée massive, relativement diversifiée et plus durable qu'auparavant dans le monde du travail*»¹⁰. Au Sahel, les perspectives professionnelles des femmes sont souvent compromises par les phénomènes de «*sous-scolarisation*» ou de «*mal-scolarisation*»¹¹ dont sont victimes les petites filles.

Cette situation ne favorise pas une meilleure compréhension des enjeux politiques et l'acquisition de positions sociales facilitant leur intégration dans la sphère économique et politique. Une partie

¹⁰ Janine MASSUZ-LAVAU, Le vote des femmes en France in Daniel GAXIE (ed.), *Explication du vote*. 1^{ère} édition, Paris Presses de FNSP, 1985, p. 216-217.

¹¹ Pour plus de détails sur ces phénomènes de «*sous-scolarisation*» et «*mal-scolarisation*» en Afrique, voir Joseph KI-ZERBO, *Eduquer ou péirir: impasses et perspectives africaines*, Dakar, UNESCO-UNICEF, AAWARD, 1990.

des arguments qui ont été opposés à l'adoption des lois sur le quota, se sont appuyés sur l'analphabétisme et le faible d'instruction des femmes. En outre, la dépendance économique des femmes ne leur permet pas d'exprimer et d'exercer librement leurs choix et engagements politiques. Le manque de ressources financières indispensables au financement des campagnes électorales de plus en plus coûteuses, peut également dissuader de nombreuses femmes à s'engager dans les compétitions électorales.

C- Initiatives et bonnes pratiques d'intégration des femmes au processus politique et décisionnel : la mobilisation des femmes des partis politiques

Les Etats sahéliens, ainsi que les organisations régionales et internationales ont œuvré à la promotion politique des femmes. Ces efforts se sont traduits par l'adoption de politiques et de textes destinés à faire évoluer la cause des femmes et à accroître leur mobilisation au sein des partis politiques, ainsi que par un soutien accru aux associations féminines qui militent en faveur de la traduction dans les faits de ces textes.

A titre d'exemple, la création par les femmes de groupes de concertation au sein de leurs familles politiques, s'inscrit dans la dynamique de la lutte pour une équitable représentation des femmes. Au Burkina, la Coalition burkinabé des Droits de la Femme (CBDF), composée de femmes issues des différents partis politiques du pays, a également entrepris, avec le « caucus genre » de l'Assemblée, des actions ciblées de sensibilisation et de plaidoyer auprès de près 85 partis politiques et au sein de la population en faveur de l'adoption des mesures favorables à une meilleure visibilité des femmes au sein des institutions politiques. Au Sénégal, le Conseil sénégalais des Femmes, composé des femmes de tous les partis politiques représentatifs du pays, a mené, avec l'appui d'autres organisations féminines du pays, un combat pour l'adoption de la loi sur le quota et plaidé en ce sens auprès des leaders politiques, des dignitaires religieux, des campagnes de sensibilisation par la voie des médias, etc. Au Niger, les femmes militantes des grands partis politiques se sont retrouvées au sein de la Coordination des ONG et Associations Féminines du Niger (Congafen) pour mener des actions concertées en faveur d'une plus grande représentation des femmes. Le Groupe des Initiatives de Plaidoyer pour la Participation politique des Femmes (GI3P♀) est également composé des femmes militantes des différents partis politiques mauritaniens aussi bien ceux de la majorité que de l'opposition.

Soutenues par des organismes internationaux publics et privés comme le PNUD, ONU-Femmes, NDI, Care International et bien d'autres partenaires au développement, ces femmes qui ont essayé de transcender leurs particularismes partisans et sociaux pour le besoin de la défense et de la promotion de la femme, ont contribué à l'adoption des lois sur le quota de représentation des

femmes au Burkina, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal.

Impact des quotas sur la représentation parlementaire des femmes

| Pays | Date d'adoption de la loi | Proportion | Nombre de femmes avant l'adoption | Pourcentage | Nombre de femmes après l'adoption | Pourcentage | Date prévue du prochain renouvellement |
|------------|---------------------------|------------|-----------------------------------|-------------|-----------------------------------|-------------|--|
| Burkina | 2009 | 30% | 13 | 11.71% | 20 | 15.75 | 2017 |
| Mali | - | | 15 | 10.20% | | | |
| Mauritanie | Août 2006 ¹² | 20% | 3 | 3.70% | 21 | 22.11 | 2013 |
| Niger | 2000 | 10% | 1 | 1.20 | 15 | 13.27 | 2016 |
| Sénégal | 2010 | 50% | 27 | 18% | 64 | 42.67 | 2017 |
| Tchad | Pas de quota | | | | 28 | 14.89% | 2016 |

L'adoption de ces quotas a favorisé l'émergence des élites parlementaires et de plusieurs centaines de conseillères locales. Mais, même assorties des conditions incitatives¹³ et punitives, ces lois ne suffisent pas à elles-seules à garantir la représentation effective des femmes dans le processus politique, la figuration sur les listes n'étant pas synonymes de victoire électorale. En outre, les possibilités de recul ne sont d'ailleurs pas exclues. En Mauritanie, la réforme de 2011 substitue les 20% de places accordées aux femmes sur les listes électorales à une liste nationale de 20 femmes. Or ce changement est intervenu en parallèle à une augmentation nombre total de sièges de 95 à 146¹⁴, réduisant de facto le pourcentage de quota réservé aux femmes. Les pourcentages accordés aux femmes au Niger, considérés comme une avancée il y a quelques années - le pays ayant été le premier dans l'espace sahélien à adopter la loi sur les quotas - s'avèrent forts insuffisants aujourd'hui. Tous ces éléments incitent à beaucoup de prudence, sur l'effet des lois sur le quota à long terme, et renforce la légitimité des efforts destinés à soutenir l'*empowerment* par le bas, à travers la mobilisation électorale des femmes. D'autres associations ou organismes internationaux s'investissent également dans le renforcement des capacités budgétaires des élues, afin que celles-

¹² L'ordonnance 2006 -029 août a été modifiée en octobre 2011 par le Président Mohammed Ould Abdel Aziz en substituant les 20% du quota prévu aux législatives par une liste nationale de 20 candidates.

¹³ Les clauses incitatives prévoient des financements supplémentaires pour les partis qui dépasseraient le pourcentage prescrit, comme en Mauritanie et Burkina. Ce dernier a joint à la clause incitative une sanction financière et notamment la réduction de 50% du financement des fonds de campagne des partis qui ne respecteraient pas les prescriptions paritaires. Au Sénégal, et au Niger, elle est assortie d'une sanction d'irrecevabilité des listes contrevenantes.

¹⁴ Céline Lessourd, Femmes mauritaniennes et politique. De la tente vers le puits ? *L'Année du Maghreb*, CNRS Editions, 1997, p. 333-348.

ci puissent intervenir efficacement dans les débats présidant à la définition et au financement des axes prioritaires des politiques publiques.

II-Les Femmes engagées dans la prévention et de résolution des crises liées aux alternances politiques

La fragilité des systèmes de gouvernance démocratique dans le Sahel est une des sources des crises et des conflits observés dans la sous-région. Ces pays sont en effet engagés depuis une vingtaine d'années dans des processus heurtés de démocratisation. Certains ont connu des alternances au pouvoir (Sénégal, Mali et Niger). Plusieurs ont eu à faire face à une instabilité politique menant parfois à des rébellions (Niger, Mali) et/ou des coups d'état (Niger, Mali, Mauritanie). Or, toutes ces fragilités constituent des obstacles majeurs à l'émancipation et à la participation des femmes dans la vie publique. Le développement du narco-djihadisme est enfin venu compliquer encore davantage la situation des femmes et porter atteintes aux acquis engrangés depuis quelques années en particulier dans les zones du Mali qui sont restées sous occupation entre mars 2012 et janvier 2013 (Gao, Tombouctou et Kidal).

A/ Rôle des femmes dans prévention des crises électorales

La gestion des processus électoraux, des périodes de succession politique et les défis liés à l'alternance et à la gestion des nouvelles équipes au pouvoir constituent les causes immédiates et communes à toutes ces crises.

Dans le Sahel, de nombreuses initiatives des femmes ont été prises aux niveaux local, régional et international pour la prévention des violences politiques y compris durant les périodes électorales.

Ainsi au Sénégal, à la veille de l'élection présidentielle, l'ONU femmes a soutenu la mise en place d'une « plate-forme de veille des Femmes » pour des élections apaisées sous la coordination de Femmes Africa Solidarité (FAS) avec la collaboration notamment de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO). Celle-ci a permis de déployer des femmes leaders dans le cadre de missions d'observation et d'animer en temps réel la « situation room » (salle de veille). Les activités ont consisté à former les journalistes et les observateurs et à déployer des observateurs et moniteurs sur le terrain. Les opérateurs techniciens, informaticiens, statisticiens, les professionnels des médias et les spécialistes des Agences du système des Nations Unies (ONU Femmes, PNUD) ont été également été mobilisés avant, pendant et après les élections pour recevoir, enregistrer, trier et transmettre toutes les informations pouvant perturber le déroulement normal des élections et les éventuelles violences faites aux femmes. Les membres de la salle de veille étaient par ailleurs en contact constant avec les services de sécurité et les autorités électorales telles que la Commission électorale nationale autonome (CENA) pour les alerter de tous les incidents enregistrés pour leur prompt réaction.

La plate-forme a réussi à s'imposer dans le processus électoral et le mécanisme de prévention des conflits. Elle a acquis la reconnaissance des autorités sénégalaises et de la communauté internationale. Les membres de la plate-forme ont reçu la visite du Président de la Commission électorale nationale autonome (CENA) et de l'ancien Président Nigérian Olusegun Obasanjo, coordinateur des observateurs de la CEDEAO. Cette initiative démontre aussi bien la possibilité que la nécessité d'un engagement efficace des femmes dans les processus électoraux africains. Elle constitue de ce fait, un exemple de bonne pratique à généraliser en vue de garantir l'organisation des élections apaisées, transparentes, avec des résultats fiables et acceptés par tous.

La présence des femmes au sein des organes de gestion des élections (commission électorales) et des cours constitutionnelles sont des éléments importants de leur implication de la vie publique des pays. Or, l'analyse montre qu'elles sont peu ou pas présentes au sein de ces institutions. On ne compte aucune femme au sein des cours constitutionnelles au Sénégal, en Mauritanie et au Tchad. Au Niger, depuis mars 2013, la Cour ne compte plus qu'une seule femme parmi ses sept membres, contre deux auparavant.

En ce qui concerne les commissions électorales, la présence féminine s'établit à des niveaux similaires. On compte 1 femme sur les 15 membres au Mali, 1 femme sur les 15 membres au Burkina Faso, 1 femme sur les 7 membres de la CENI en Mauritanie. Au Sénégal et au Mali, deux pays où le Ministère de l'Administration du Territoire est le maître d'œuvre des élections, aucune femme ne semble occuper une position clé dans le dispositif d'organisation des élections.

Toutefois, en dépit de cette faible présence au niveau des cours constitutionnelles, elles peuvent jouer un rôle déterminant. En 2009, au Niger, la Cour constitutionnelle alors dirigée une femme, Fatoumata Bazeye, a rendu un arrêt déclarant inconstitutionnelle la volonté du Président de l'époque de prolonger son mandat en violation des dispositions de la Constitution.

Les femmes ont également été mobilisées dans le cadre de la mise en place des gouvernements de transition ou de gouvernement d'union nationale notamment au Niger, en Mauritanie ou plus récemment au Mali. De même, la mobilisation des organisations régionales et internationales et la prise en compte des femmes dans les processus de paix méritent d'être soulignés¹⁵. Pour la région du Sahel, la Déclaration de Praia adopté en 2011 mérite d'être soulignée.

¹⁵ Conseil de sécurité, [Rapport du Secrétaire général sur les Femmes et la Paix et la Sécurité](#), octobre 2012.

Recommandations

Sur le plan socioculturel

- Soutenir les médias engagés dans les efforts de lutte contre les préjugés et les inégalités liées au genre, à travers la diffusion des émissions qui mettent en avant les femmes et leurs réalisations ;
- Introduire, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 12-1-b et **du Protocole de Maputo**, l'analyse des questions de genre dans les programmes scolaires ;
- Solliciter les partenaires au développement, en écho à l'article 7 de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour la mise en place d'un programme qui permettrait d'accorder des primes et aides supplémentaires aux communes rurales qui enregistrent les plus forts taux d'inscription et de réussite des filles dans leurs structures scolaires. Cela aiderait également ces pays à mettre en application leurs engagements pris aux termes des articles 12-2-C du Protocole de Maputo et pour les pays membres de la CEDEAO, l'article 30-4 du Protocole additionnel de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance.
- Multiplier des initiatives et programmes d'attribution de bourses d'études spécifiquement destinées aux jeunes filles et en particulier dans les domaines où elles sont sous-représentées.
- Encourager la création des Instituts et centres de recherche sur le genre, à l'image du Laboratoire de Recherche sur le Genre de l'Université Cheick Anita Diop de Dakar, pour contribuer à l'enrichissement et au renouvellement de la réflexion sur les thématiques liées au genre ;
- Accompagner davantage les initiatives de création des bases de données sur les comportements politiques des femmes et en particulier sur l'ampleur, les motivations et orientations de leurs votes, pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ciblées en faveur de leur autonomisation politique ;

Sur le plan politique et institutionnel

- Attirer l'attention des responsables politiques sur la nécessité d'une meilleure prise en compte des principes de la laïcité, de coexistence pacifique et de tolérance religieuse ;
- Encourager la ratification de conventions internationales relatives aux droits des femmes et l'adoption au niveau national de lois favorables à l'autonomisation socioéconomique et politique des femmes.
- Renforcer les capacités de la justice dans le domaine de la défense des droits de la femme et garantir son accessibilité aux femmes désireuses de faire valoir leurs droits en cas de leur violation, conformément à l'article 7-1 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;

-Multiplier les campagnes de sensibilisation des femmes sur l'importance de garantir une représentation équitable des femmes dans les instances décisionnelles et de leur vote ;

- Encourager le développement au sein des structures de la société civile et des associations féminines, de cellules permanentes, spécifiquement consacrées à l'accompagnement des femmes dans les démarches d'inscription sur les listes électorales, afin qu'un maximum de femmes en âge de voter puissent exercer leur droit de vote.

- Inviter les organismes et les partenaires au développement engagés dans la coopération décentralisée, à réorienter une partie de leurs financements à destination des groupements féminins des villages, quartiers et villes et notamment à ceux qui enregistrent les plus forts taux de participation électorale des femmes.

- Prendre des mesures allant dans le sens du plafonnement des dépenses électorales; de la lutte contre la marchandisation des votes, afin de favoriser l'égalité des candidats dans la compétition et l'émergence d'un vote d'opinion, plus axé sur les propositions et les bilans des candidats que sur leurs ressources financières ;

- Encourager l'application du principe de la parité intégrale dans les missions d'observation électorale des organisations régionales et internationales et nommer des femmes à la tête de ces missions de haut niveau ;

Sigles et acronymes

| | |
|----------|---|
| AFAO | Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest |
| APR | Alliance pour la République |
| CBDF | Coalition burkinabé des Droits de la Femme |
| CDP | Congrès pour la Démocratie et le Progrès |
| CEDEAO | Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CEDEF | Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination contre les Femmes |
| CENI | Commission nationale Electorale Indépendante |
| CONGAFEN | Coordination des ONG et Association féminines du Niger |
| FAS | Femmes Africa Solidarité |
| IDH | Indice du Développement humain |
| MPS | Mouvement patriotique du Salut |
| NDI | National Democratic Institute |
| OIF | Organisation internationale de la Francophonie |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| OSIWA | Open Society Initiative for West Africa |
| PNDS | Parti nigérien pour la Démocratie et le Socialisme |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| REFAMP | Réseau des Femmes africaines Ministres et Parlementaires |
| REPSFECO | Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO |
| UA | Union Africaine |
| UE | Union Européenne |
| UIP | Union inter-parlementaire |
| UNOWA | Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest |

Bibliographie

Alice Tiendrebeogo-Kaboret, Burkina Faso : les obstacles à la participation des femmes au parlement.

Bruno Denoyelle, *Des corps en élections. Au rebours des universaux de la citoyenneté : les premiers votes des femmes (1945-1946)*, *Genèses*, 31, 1998, pp. 76-98.

Burkina Faso, Document de la politique nationale genre, novembre 2009.

CEDEAO, [Traité révisé de la CEDEAO du 24 juillet 1993](#).

Celine Lesourd, Femmes mauritaniennes et politique : de la tente vers le puits, l'Année du Maghreb, CNRS éditions, 1997

Conseil de sécurité, Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, octobre 2012.

Conseil de sécurité, Rapport du Secrétaire général sur « Violence sexuelle liée aux conflits, janvier 2012.

Décret n°2013/212/PRM du 6 mars 2013 portant création, organisation et modalité de fonctionnement de la Commission dialogue et réconciliation.

Hamed SIDIBE, *Histoire politique du syndicalisme malien*, Paris, Harmattan, 2012, p. 218.

IPU, *Les femmes dans les parlements*, 2013.

Ismaela Madior Fall, *Sénégal : une veille démocratie en mal de réforme*, OSIWA, juin 2012.

Joseph KI-ZERBO, *Eduquer ou périr: impasses et perspectives africaines*, Dakar, UNESCO-UNICEF, AAWARD, 1990.

Le Conseil de sécurité, résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité : [Résolution 1325](#) (2000) ; [Résolution 1820](#) (2008) ; [Résolution 1888](#) (2009) ; [Résolution 1889](#), [Résolution 1960](#) (2010).

Lydia Rouamba et Francine Descarries « Les femmes dans le pouvoir exécutif au Burkina Faso (1957-2009) », *Recherches féministes*, vol 23, n° 1, 2010, p. 110.

NDI/PNUD, Promouvoir le rôle des Femmes pour renforcer les partis politiques, 50 pages.

PNUD, Rapport sur le développement humain, 2013.

République du Niger, politique nationale genre, 2008.

République du Sénégal, Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité genre, 2006.

UE, [Une stratégie cohérente de l'UE pour le Sahel](#), mai 2012», EU, Direction générale des politiques externes.

UN Women, Women's participation in Peace Negotiations: connections between presence and influence.

Union Africaine, [Protocole à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes](#) (juillet 2003)

UNOWA, Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, en mai 2011.